



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E195760

VALABLE JUSQU'AU 14/03/2027

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2019

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTRES

Siret : 879 967 172 00013

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 99446

Assurance Responsabilité Travaux :
PRO BTP K10644G

Assurance Responsabilité Civile :
PRO BTP K10644G

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : MARTINEZ NICOLAS

RUE LE MOULIN PARADOU
81260 BRASSAC

Téléphone : 06 25 79 38 87

Portable : 06 25 79 38 87

Fax :

Site Internet : <http://www.facebook.com/people/nicolas-martinez/100008836>

E-mail : nicolasmartinez81@outlook.com

Responsabilité légale :
MARTINEZ NICOLAS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	15/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/11/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/03/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	11/09/2025
o Isolation des combles perdus	28/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.